

Intitulé du poste

Directeur de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers

Catégorie statutaire/Corps

Corps ou cadre d'emplois de catégorie A+

Domaine(s) fonctionnel(s)

Sécurité civile

Localisation administrative et géographique / Affectation

Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers
1070, rue du lieutenant Parayre
13290 Aix en Provence

Environnement

L'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) est un établissement public national à caractère administratif régi par le décret n° 2004-502 du 7 juin 2004. Elle est placée sous la tutelle du ministère de l'intérieur et des outre-mer (DGSCGC/DSP).

Elle a pour mission principale la formation initiale et continue des officiers de sapeurs-pompiers professionnels, dont les élèves colonels, et des officiers de sapeurs-pompiers volontaires, l'animation du réseau des écoles de sapeurs-pompiers, l'organisation de formations pour les élus, les fonctionnaires et les cadres ainsi que la recherche et les études dans le champ de compétence des SDIS.

Elle est financée par les services d'incendie et de secours (SIS), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'Etat.

Son siège est installé à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), son plateau technique situé sur la commune de Vitrolles et son département « prévention » à Paris (13^{ème}).

Vos activités principales

Le directeur de l'ENSOSP dirige l'établissement dans le cadre des orientations définies par la tutelle. Il prépare et met en œuvre les délibérations du conseil d'administration. A ce titre, il doit :

Assurer la qualité et le dimensionnement adapté de l'offre des formations d'intégration et de professionnalisation des SPP et la formation initiale et de perfectionnement des SPV dans le cadre des orientations réglementaires fixées par la DGSCGC, pour répondre prioritairement aux besoins des SIS :

- Dimensionner une offre de formation adaptée aux besoins des SIS ;
- Rénover les parcours pédagogiques en tenant compte les demandes formulées par la tutelle et la complémentarité avec le CNFPT, l'EcASC et les organismes de formations des SIS ;
- Développer l'offre digitale et individualiser les parcours pédagogiques.

Garantir l'équilibre budgétaire de l'établissement dans le cadre du dialogue de gestion avec les financeurs

- Nourrir les travaux du comité de suivi et du comité de pilotage prévus par le contrat d'établissement et ceux du dialogue de gestion mis en place par la DGSCGC ;
- Exploiter les données issues de la mise en place d'une comptabilité analytique et mettre en place une politique de tarification fondée sur une approche analytique des coûts de formation ;
- Diversifier les sources de financement ;
- Dégager des marges financières pour maintenir et développer l'outil de formation.

Faciliter l'exercice d'une gouvernance partagée

- Conforter le contrat d'établissement comme outil au service de la gouvernance et des évolutions nécessaires ;
- Etre force de proposition et appuyer la tutelle dans ses travaux prospectifs en matière budgétaire et organisationnelle

Participer au développement d'une filière d'excellence de formation de la sécurité civile

- Développer le partenariat avec l'ENTENTE et le futur pôle d'excellence de sécurité civile de Nîmes ;
- Renforcer les partenariats avec l'INSP pour la formation du cadre de conception et de direction, l'IHEMI, les écoles du RESP et notamment l'ENSP ou l'EOGN ;
- Contribuer à la diffusion de la culture de sécurité civile au profit d'un large spectre de décideurs et d'acteurs.
- Participer aux actions internationales portées par la DGSCGC ;
- Contribuer aux travaux de recherches et d'innovation dans le cadre de la feuille de route de la DGSCGC ;

Autres missions :

- Représenter la direction générale en qualité de membre de droit de la conférence nationale des services d'incendie et de secours, participation aux divers jurys des concours et examens d'officier supérieur de l'ENSOSP ;
- Représenter, dans le domaine de la formation, la direction générale lors de missions à l'étranger ou de l'accueil de délégations sur le territoire.

Spécificités du poste : Contraintes /Sujétions

- Une grande disponibilité est demandée et des déplacements sont à prévoir ;
- Une connaissance de l'administration centrale sera appréciée ;

Vos compétences principales mises en œuvre

Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-
Connaître l'environnement professionnel : niveau expert - <i>requis</i>	Savoir analyser / Niveau expert – <i>requis</i>	Avoir le sens des relations humaines / Niveau expert - <i>requis</i>
Avoir des compétences juridiques / Niveau maîtrise -	Savoir s'organiser / Niveau maîtrise - <i>requis</i>	Savoir s'adapter / Niveau expert - <i>requis</i>
Avoir des compétences budgétaires et comptables / niveau maîtrise - requis	Savoir rédiger / Niveau expert - <i>requis</i>	Savoir s'exprimer oralement/ Niveau expert - <i>requis</i>
Avoir des compétences pédagogiques / niveau maîtrise - <i>requis</i>	Savoir travailler en équipe / Niveau expert - <i>requis</i>	Etre loyal / Niveau expert - <i>requis</i>
Autres : Connaître l'environnement des collectivités territoriales / niveau maîtrise - requis	Avoir l'esprit de synthèse / Niveau expert - requis	

Durée attendue sur le poste : conformément à l'article 15 du décret du 7 juin 2004 précité, la durée de nomination est de 3 ans

Votre environnement professionnel

Activités du service

L'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers est chargée à titre principal de la formation des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Elle constitue le prolongement d'une politique RH partagée entre les SIS et l'Etat, en ce qu'elle leur permet de délivrer les formations nécessaires à leur titularisation ou à leur développement professionnel.

L'expertise de nombreux cadres contribue à la professionnalisation de la fonction formation au sein des SIS et les partenariats qu'elle développe avec le CNFPT doivent permettre d'optimiser les formations d'intégration des agents et ainsi faciliter leur prise de poste dans un environnement territorialisé.

Son centre de recherche et son service des relations internationales sont des vecteurs de rayonnement de la sécurité civile française. Les actions qu'elles développent dans ces domaines et celui de la recherche doivent répondre aux orientations de l'écosystème de sécurité civile française et son plateau technique doit soutenir les expérimentations menées.

L'évolution du paysage de la formation professionnelle, le développement du réseau des écoles de services public et la nécessité de faire émerger une filière d'excellence en matière de formation dans le domaine de la sécurité civile doivent concentrer tous les efforts du futur directeur.

A la tête d'un établissement public national à la gouvernance hybride, il a vocation à proposer, engager et accompagner des évolutions structurelles et fonctionnelles pour être au rendez-vous des attentes des SIS, des financeurs et des autorités de tutelle.

Composition et effectifs du service

L'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers s'appuie sur 206 personnels issus des filières sapeurs-pompiers, mais aussi administratives et techniques de la fonction publique territoriale et d'Etat.

Liaisons hiérarchiques

La sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines, chargée de la tutelle ;

La directrice des sapeurs-pompiers ;

Liaisons fonctionnelles

Relations internes : président du conseil d'administration, directeur adjoint, secrétaire général et directeurs de départements de l'ENSOSP

Relations externes : chef du bureau de la doctrine, des formations et des équipements et sous-directeurs de la DGSCGC, DEPAFI, services déconcentrés de l'Etat, chef EMIZ, CBR, direction de la formation du CNFPT, services d'incendie et de secours...

Qui contacter ?

La directrice des sapeurs-pompiers :

Mme Tiphaine PINAULT – 01 72 71 66 10
tiphaine.pinault@interieur.gouv.fr

La sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines:

Mme Isabelle MERIGNANT – 01 72 71 66 00.
isabelle.merignant@interieur.gouv.fr

Date de mise à jour de la fiche de poste : 25/06/2024

Les dossiers de candidature comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé avec une photo d'identité récente, devront être adressés au plus tard le **jeudi 4 juillet 2024** par mail :

sur la boîte fonctionnelle du bureau des sapeurs-pompiers professionnels :

dsp-gestion-spp@interieur.gouv.fr